

Séance du 12 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le douze du mois d'avril à neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 04/04/2025, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Janine AMAR, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	7
En exercice	7
Qui ont pris part à la délibération	7
Date de la convocation	04/04/2025

Présents : Mesdames AMAR Janine et ROUSSIN Christine, Messieurs BASQUIN Lilian, BUR Frédéric, LIEVAUX Émilien, MIRANDA Raphaël, BROCHEC Frédéric.

Absents : 0

Secrétaire de séance : BROCHEC Frédéric.

Objet : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025

Délibération n°2025-04-08

Sous la présidence du Maire, le Conseil Municipal examine les demandes des différentes associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'inscrire à l'article 6574 : 1800€ pour l'année 2025.
- Ordonne le versement de 820 Euros au Pôle sanitaire et médico-social du Haut Nyonsais pour 2025, et 109 € pour l'AASHN.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme,

POUR : 7
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Le Maire de Valouse,
Janine AMAR

